



## STAND DE TIR DE PLOMBIÈRES.

### INVITATION

### AU CONCOURS INTÉRIEUR SUR BOULES

**DU 23 SEPTEMBRE AU 28 SEPTEMBRE 2024**

Bonjour,

Cher(ère)s tireurs et tireuses,

Afin de bien démarrer la période de tir intérieur, l'ASBL Stand de tir à la perche de Plombières organisera en collaboration avec les 5 sociétés de tir du stand de Plombières le troisième « Challenge de Tir du Président d'honneur ».

L'objectif est de permettre à chacun de passer un bon moment dans notre stand de tir, mais également à nos plus jeunes (et moins jeunes) de venir se perfectionner ou simplement de venir découvrir notre tir intérieur.

Notre tir concours sera appliqué sur boule et comprendra 2 possibilités de tir. Celui par équipe et individuellement.

Celui-ci se déroulera dans les installations du stand de tir à Plombières rue du Lycée 32 Plombières 4852

Vous trouverez ci-joint le règlement et toutes les informations concernant le concours.

N'hésitez pas à transmettre l'information auprès de vos membres et de votre entourage. Pour information le stand de tir sera à nouveau accessible dès **le jeudi 12 septembre dès 19h00.**

Information également sur notre site [www.standdetirplombieres.be](http://www.standdetirplombieres.be)

Au plaisir de vous rencontrer

Pour le comité

Jägers Jacky  
Président



## STAND DE TIR DE PLOMBIERES.

### RÈGLEMENT DU CONCOURS INTERIEUR SUR BOULES

DU 23 SEPTEMBRE AU 28 SEPTEMBRE 2024

#### 1. TIR

Dans le tir, les tireurs sont autorisés à tirer dans les positions de tir prescrites tout en posant leur carabine sur les appuis autorisés.

Les règles de tir sont coordonnées avec **les règles techniques du FVDG**. ([www.fvdg.be](http://www.fvdg.be)) tir à air comprimé.

- Le tir doit être effectué en position debout ou assis pour les tireurs à mobilité réduite.
- La carabine doit reposer sur l'appui.

#### 2. CATÉGORIES DE COMPÉTITION

##### Perche d'honneur – 4 tireurs –

4 pistes de tir sont réservées aux tirs de la perche d'honneur. Inscription par tranche d'heures (voir inscription). Chaque équipe disposera de 50 minutes pour effectuer le tir). Début des tirs 18h00 - 19h00 - 20h00 - 21h00 du lundi au vendredi.

Les équipes sont composées de 4 tireurs. Un nouveau groupe peut être inscrit avec le changement d'un tireur. 1 médaille sera attribuée lors de la remise des prix toutes classe confondue.

##### Tir pour la médaille du Président d'honneur.

Les participants pourront également tirer pour la médaille du Président d'honneur (M. Demoulin Vincent). Ce tir se déroulera également par tranche **d'une heure** et se portera sur une perche de 48 boules. Chaque tireur pourra tenter de remplir un maximum de 5 cartes à 6 boules pour les barrages. + boules d'essais. Inscription au préalable. La médaille du Président d'honneur ne peut être gagnée qu'une seule fois.

Les barrages se dérouleront le samedi dès 14h00 sur deux séries de 4 boules pour démarrer. Puis les ex æquo seront départagés sur un tir plus conventionnel. (L'objectif des barrages est aussi de donner la possibilité au tireur de tirer un minimum pour leur participation.). Pour les barrages de la croix du Président d'honneur, les barrages se déroulera sur une boule à gauche et une à droite et en fonction du nombre de carte. (Maximum 5 cartes. 5 X 2 tirs)

#### 3. DISTANCES DE TIR ET CIBLES

10 m : petites boules et de tailles différentes.

#### 4. TIRS DE RÉGLAGES ET TIR

Le temps alloué aux tireurs, essais compris, est de cinquante minutes. 25 minutes pour les essais et 25 minutes pour le groupe.

#### 5. DIRECTIVES

Les directives du surveillant du stand doivent être respectées scrupuleusement. Toute personne qui ne suit pas les directives du surveillant du stand sera exclue et devra quitter le pas de tir.

#### 6. SCORES

Les scores sont calculés à l'unité de boule tombée entièrement.

#### 7. CARABINES À AIR 10M

Les carabines à air 10 m doivent être conformes à la règle du championnat FVDG des spécifications de tir à la carabine.

## 8. LES ORGANES DE VISÉE

Les organes de visée doivent être conformes à la règle du championnat FVDG. Les lunettes montées sur la carabine ne sont pas autorisées.

## 9. VÊTEMENTS

Les vêtements de tir spécifiques ne sont pas autorisés.

## 10. COMPÉTITEURS AVEC HANDICAPS PHYSIQUES

Les compétiteurs ayant un handicap physique peuvent prendre part au tir en fonction de leur groupe d'âge et utiliser toute aide reprise selon des dispositifs adaptatifs appropriés avec les règles du tir.

## 11. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE.

Le tir débutera **le lundi 23/09/23 jusqu'au vendredi 27/09/23 de 18h00 à 21h00**. Les barrages auront lieu le **samedi 28/09/23 dès 14h00**.

## 11. PARTICIPATION AUX FRAIS

Une participation aux frais de 12€ par équipe à la perche d'honneur (essai compris) et une latte pour la médaille du Président d'honneur au prix de 10 €.

## 12. REMISE DES PRIX.

- Les groupes de tir : **Trois médailles de tir pour les finalistes**. Croix d'honneur et deuxième place, ainsi que 400 € de prime seront répartis suivant les résultats des groupes de tir. (5 prix - 150,100,75,50 et 25 €)
- Le vainqueur de la médaille du Président d'honneur se verra remettre **une médaille + 100 €**

Remise des prix : samedi après les barrages

## 13. INSCRIPTION

Les inscriptions se feront **via en ligne sur le site internet [www.standdetirplombieres.be](http://www.standdetirplombieres.be) à partir du 9 septembre 2024**. Les sociétés pourront encore s'inscrire le jour de l'épreuve s'il reste des pistes de libres. Chaque tireur sera en ordre d'inscription et sera présent 15 minutes avant de début de sa tranche de tir. Les inscriptions sur le site internet seront clôturées **le samedi 21 septembre 2024 à 12h00**. Les paiements des inscriptions se fera lors de la remise des cartes. **Attention une fois que vous avez encodé votre choix sur le doodle et confirmer, il n'est plus possible de le modifier.**

Si des tireurs n'ont pas la possibilité de s'inscrire via le site internet, ils peuvent téléphoner au 087/784. 987 entre 9h00 et 12h00 de préférence.

## 14. LIEU DU TIR

Stand de tir Plombières rue du Lycée, 32 4852 Plombières

## Informations :

[info@standdetirplombieres.be](mailto:info@standdetirplombieres.be)

Jägers Jacky 0032 (0)484/34 80 65 ou 087/784987

Francis Vereux 0032 (0)488/68 24 27